
Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 19
Conseillers absents : 4
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - - Fabienne MICHEL - Annick SANDEL - Armelle
WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMAN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes Emilie KETTERER - Martine WALTER - Véronique TONI
(procuration à M. SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et constate que le quorum est atteint.

Nombre de conseillers présents : 19
Quorum : 8 (en application de la loi n°2020-1379)

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité M. WIMMERS, directeur général des services, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 19
Conseillers absents : 4
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - - Fabienne MICHEL - Annick SANDEL - Armelle
WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes Emilie KETTERER - Martine WALTER - Véronique TONI
(procuration à M. SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

**2/ APPROBATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE
2020**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les
délibérations du Conseil Municipal du 3 décembre 2020.**

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 19
Conseillers absents : 4
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Fabienne MICHEL - Annick SANDEL - Armelle
WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes Emilie KETTERER - Martine WALTER - Véronique TONI
(procuration à M. SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

3/ AFFAIRES FINANCIERES

A/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de masques chirurgicaux type FFP1 et de gel hydroalcoolique.

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn a décidé de constituer un groupement de commandes dans le but d'acquies à tarif préférentiel des masques et du gel hydroalcoolique auprès de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin pour faire face à la crise sanitaire de la COVID-19.

La Communauté de communes a regroupé toutes les commandes et a procédé au règlement des dépenses afférentes.

Pour information, après recensement des besoins auprès des communes membres et de leurs groupements, la Communauté de Communes a acheté 19250 masques chirurgicaux type FFP1 au prix unitaire de 0.31 € TTC et 611 litres de gel hydroalcoolique au prix de 1.20 € TTC le litre.

Il s'agit désormais pour la commune de rembourser la Communauté de Communes du montant des matériels acquis à son profit, à savoir 200 masques pour un montant de 62.00 € et 80 bouteilles de gel hydroalcoolique pour un montant de 48.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1414-3,

Vu l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de masques chirurgicaux type FFP1 et de gel hydroalcoolique
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Entrée de Mme Emilie KETTERER.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Emilie KETTERER - Fabienne MICHEL - Annick
SANDEL - Armelle WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes - Martine WALTER - Véronique TONI (procuration à M.
SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

3/ AFFAIRES FINANCIERES

B/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de masques en tissu pour les agents territoriaux

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn a décidé de constituer un groupement de commandes dans le but d'acquies dans le cadre d'un achat groupé avec le Département du Bas-Rhin des masques en tissu pour lutter contre la propagation de la COVID 19. 53.000 masques ont été ainsi acquis auprès du Département dont 1000 masques destinés aux agents des communes et à leurs groupements.

Pour information, après recensement des besoins auprès des communes membres et de leurs groupements, la Communauté de Communes a acheté 1000 masques pour des agents. Le coût du masque s'élève à 0,95 € TTC.

Il s'agit désormais pour la commune de rembourser la Communauté de Communes du montant des matériels acquis à son profit, à savoir 66 masques pour 33 agents pour un montant de 62.70 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1414-3,

Vu l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de masques en tissu pour les agents territoriaux
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Emilie KETTERER - Fabienne MICHEL - Annick
SANDEL - - Armelle WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mme Martine WALTER - Véronique TONI (procuration à M.
SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

3/ AFFAIRES FINANCIERES

C/ Délivrance de bons cadeaux aux personnes de plus de 70 ans de la commune

La commune organise chaque année sa traditionnelle fête des aînés avec un repas de midi et une après-midi récréative avec animation.

Pour l'année 2020, en raison de la réglementation applicable dans le cadre de la crise sanitaire et la période de confinement, cette fête n'aura pas pu se tenir.

La municipalité a choisi d'offrir à la place des bons cadeaux d'une valeur de 20,00€ pour chaque personne de 70 ans ou plus de la commune.

Ces bons permettent d'effectuer des achats auprès de l'ensemble des commerces de la commune : commerçants, artisans, restaurateurs, professionnels du soin et de l'esthétique, coiffeurs...

Ils sont valables jusqu'au 28 février 2021 et ont été distribués au mois de décembre par les membres du Conseil Municipal directement aux bénéficiaires, soit 574 personnes.

Le paiement se fera auprès des fournisseurs par mandat administratif sur présentation d'une facture, d'un ticket de caisse et de l'original du bon cadeau.

La Commune imputera les dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Pour permettre la liquidation de cette dépense par le comptable du Trésor, il est nécessaire de prendre une délibération.

VU le confinement national entré en vigueur du 30/10/2020 jusqu'au 01/12/2020 ;

VU les restrictions sanitaires imposées, notamment l'interdiction de rassemblement de plus de 6 personnes (décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020) ;

CONSIDERANT l'impossibilité d'organiser la traditionnelle fête des aînés 2020 en raison de la crise sanitaire ;

VU la décision de la commission « affaires familiales » du 5 novembre 2020 ;

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de procéder au titre de l'année 2020 et de manière exceptionnelle au remplacement du repas de la fête des aînés par des bons cadeaux d'une valeur de 20€ pour chaque personne de 70 ans ou plus de la commune ;**
- **Demande que le paiement se fasse sur présentation d'une facture, d'un ticket de caisse et de l'original du bon cadeau ;**
- **Décide d'imputer les dépenses des bons cadeaux à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » dotés d'un crédit suffisant.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 18 février 2021

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Emilie KETTERER - Fabienne MICHEL - Annick
SANDEL - Armelle WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes - Martine WALTER - Véronique TONI (procuration à M.
SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

4/ AFFAIRES JURIDIQUES - Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la commune de Mertzwiller et Monsieur Eric Rosenfelder

M. Rosenfelder occupe un logement communal situé 2, place de l'école dans le cadre d'un bail d'habitation conclu le 9 février 2015.

Par courrier recommandé avec accusé de réception du 10 août 2020 valant préavis au sens des dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, la collectivité a décidé de ne pas reconduire le bail dans la mesure où la commune a décidé de réaliser d'importants travaux dans l'immeuble et notamment dans le logement occupé par Monsieur Rosenfelder.

Une délibération a d'ailleurs été prise à cet effet en date du 14 septembre 2020 et un contrat de maîtrise d'œuvre des travaux a été conclu avec le cabinet d'architecture Houdt de Haguenau en date du 13 novembre 2020.

Par le courrier précité du 10 août 2020, il a également été ordonné à M. Rosenfelder de quitter les lieux au plus tard le 2 mars 2021.

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 28 octobre 2020, Monsieur Rosenfelder a contesté, par l'intermédiaire de son conseil, le congé qui lui a été adressé le 10 août dernier, au motif que celui-ci serait irrégulier et infondé.

Par un courrier officiel du 16 novembre 2020, la commune a rejeté cette contestation pour divers motifs.

A la suite de pourparlers, les parties ont finalement abouti à un accord amiable.

Cet accord amiable consiste pour M. Rosenfelder de s'engager à quitter le logement occupé au plus tard le 30 juin 2021.

Ainsi, le bail d'habitation conclu le 9 février 2015 sera prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

Dans le cadre du présent protocole, il est stipulé que la commune renonce à toute action visant à obtenir l'expulsion de Monsieur Eric Rosenfelder, lui-même renonçant à toute action tendant à contester le bien-fondé du préavis qui lui a été notifié par courrier du 10 août 2020.

VU le protocole d'accord transactionnel fixé entre les parties en présence ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de pouvoir engager les travaux d'investissements prévus par la délibération du 14 septembre 2020 dans un logement libre d'occupation et consistant en la création de quatre logements ;

CONSIDERANT par conséquent l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche amiable et d'éviter ainsi tout contentieux ;

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec M. Rosenfelder.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Emilie KETTERER - Fabienne MICHEL - Annick
SANDEL - Armelle WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMAN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes - Martine WALTER - Véronique TONI (procuration à M.
SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

5/ AFFAIRES DOMANIALES - Fixation du prix de location des terrains communaux

Il convient de prendre en compte le nouvel indice pour le calcul des fermages échus entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2020 indique que l'indice national des fermages s'établit à 105.33 pour 2020.

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une hausse des fermages de 0.55 % pour l'ensemble des échéances entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- d'appliquer pour 2021 l'affermage de divers terrains communaux pour ladite période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 au prix de 1,12 € l'are compte tenu de l'application de la variation de l'indice par rapport à l'année précédente de +0.55%.

La recette sera comptabilisée à l'article 752 « Revenus des immeubles » et encaissée par Mme le Percepteur après l'émission des titres correspondants au courant de l'année.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Emilie KETTERER - Fabienne MICHEL - Annick
SANDEL - Armelle WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes - Martine WALTER - Véronique TONI (procuration à M.
SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

6/ AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE : suppression des droits d'écolage pour le 2ème trimestre, période du 04 janvier 2021 au 24 avril 2021

L'école de musique municipale n'a pas été en mesure de dispenser l'intégralité de l'enseignement musical dans des conditions normales, et ceci dès la rentrée de l'année 2020.

La crise sanitaire, et en particulier les périodes de confinement ont conduit l'école de musique à mettre en place en 2020 des enseignements de la musique en distanciel.

En l'état actuel des mesures règlementaires dans le cadre de la crise sanitaire, il s'avère que le 2ème trimestre qui a débuté le 4 janvier 2021 à l'école de musique n'a pas pu permettre un fonctionnement normal du service.

Ainsi, il est proposé de prendre une mesure de soutien des usagers de l'école de musique municipale en décidant la suppression exceptionnelle et totale des droits d'écolage pour la période du 4 janvier au 24 avril 2021, ce qui représente l'intégralité du 2ème trimestre.

Cette mesure particulière s'inscrit aussi bien dans une démarche de correction en terme de facturation à l'avantage des familles concernées au regard des circonstances que d'un moyen d'éviter les désinscriptions massives dans cette période particulièrement troublée de pandémie qui a conduit le gouvernement à décidé de l'instauration d'un couvre-feu dans la région avant d'être étendu à l'ensemble de la France en ce début d'année 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier sera adressé à toutes les familles concernées par la situation difficile de l'école de musique municipale en les informant de la mesure de gratuité prise pendant la période définie par décision du Conseil Municipal.

VU la situation actuelle de la crise sanitaire ;

VU les difficultés de fonctionnement dans un cadre normal au regard des circonstances sanitaires de l'école de musique municipale ;

VU la volonté de la commune de soutenir les usagers du service de l'école de musique municipale et de garantir son maintien dans la durée ;

SUR proposition du maire,

APRES en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la suppression exceptionnelle des droits d'écologie pour la période du 04 janvier 2021 au 24 avril 2021 et représentant le 2ème trimestre de l'année scolaire de l'école de musique municipale.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

Extrait des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 17 février 2021

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Quorum : 8 (en considération de la loi n°2020-1379)
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Présents :

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER -
Adjointes
MM. Serge FEURER - Jean-Philippe DAULL - Adjoint
Mmes Sylvia ANDLAUER - Maryline DE CARVALHO - Clarisse
KAUTHEN - Emilie KETTERER - Fabienne MICHEL - Annick
SANDEL - Armelle WAECHTER
MM. Yves ALLENBACH - René GRAF - Alain GUNKEL - Jean
KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN - Daniel
SCHALBER

Absents/Excusés :

Mmes - Martine WALTER - Véronique TONI (procuration à M.
SCHWEIGHOEFFER)
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

7/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES - Désignation d'un délégué « VERGERS » auprès de la commission environnement de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et environs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et environs propose dans le cadre de sa commission environnement aux communes membres de désigner, suite au dernier renouvellement municipal, un délégué vergers, afin de pouvoir reconstituer le groupe de travail « Vergers » et de disposer ainsi d'un interlocuteur au sein de chaque commune pour assurer le lien avec les propriétaires de vergers.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner M. Jean KLIEBER pour remplir les fonctions de délégué vergers auprès de la commission Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et environs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner M. Jean Klieber en qualité de délégué vergers auprès de la commission Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et environs.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mertzwiller, le 22 février 2021
Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER